

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 juillet de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/07/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, CLEMENT Isabelle, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 54-2020

Objet : Demande de raccordement au réseau d'adduction en eau potable et participation par fonds de concours

Un usager de Kersuillec, Pouldergat a interrogé le service eau et assainissement de Douarnenez communauté sur la possibilité du raccordement de son habitation (usage particulier) au réseau public d'eau potable de Douarnenez Communauté.

Il est actuellement desservi par un puits. Il n'a pas signalé de problèmes relatifs à la quantité et à la qualité d'eau disponible.

Le réseau public est relativement éloigné du réseau d'eau potable et l'habitation est située hors du schéma de distribution d'eau potable.

Le service Eau et Assainissement a transmis un devis en date du 10 janvier 2020 d'un montant H.T. de 7640,82 € pour 210 ml.

Le 29 janvier 2020, l'usager a transmis un courrier au service des Eaux pour demander une aide financière.

La réalisation de travaux d'extensions du réseau AEP, destinées à la seule alimentation de propriétés privées hors du périmètre du schéma de distribution AEP, ne saurait être envisagée sans une participation financière de la part des propriétaires.

Lors des précédentes demandes (DE 97-2019 et DE 18-2020), une participation correspondant à 60% du montant de l'opération avait été demandée aux propriétaires. Celle-ci avait été concrétisée par la signature d'une convention de participation par fonds de concours et par une durée de validité de 3 mois des propositions.

Si la même participation est demandée, il resterait 40 % du montant à la charge de Douarnenez communauté, soit un montant total de 3 056,33 €HT. Ces travaux pourraient être réalisés en 2020.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 juin 2020,

Il est proposé :

- **De valider la participation financière de Douarnenez communauté à hauteur de 40%.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 juillet 2020

Le Président,
Philippe AUDURIER

